

Chargeant Monsieur Théophile NATA Ministre du Développement Rural de l'intérim de Madame Ramatou BABA-MOUSSA Ministre de la Protection Sociale et de la Famille pour compter du 23 au 26 Août 1999

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT ,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 99-309 du 22 Juin 1999, portant composition du Gouvernement .

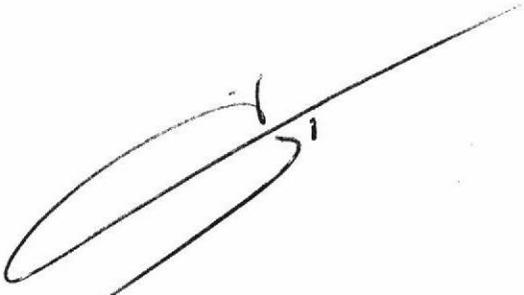
DECRETE

Article 1^{er} : Pendant la période d'absence de Madame **Ramatou BABA-MOUSSA**, Monsieur **Théophile NATA**, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre de la Protection Sociale et de la Famille pour compter du 23 Août 1999.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel .

Fait à Cotonou , le 23 août 1999

Par le Président de la République ,
Chef de l'Etat , Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MDR – MF 4 – SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.